

Envoyé en préfecture le 22/08/2025

Reçu en préfecture le 22/08/2025

Publié le 22.08.2025

ID : 059-215904004-20250821-2025AF034AR



DÉPARTEMENT DU
NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

CANTON
D'HAZEBROUCK



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MAIRIE DE MERVILLE

ARRÊTÉ DU MAIRE

- Nous, Maire de la Commune de MERVILLE (Nord), Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S,
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.123-6, R.123-7, R.123-8, R.123-10 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Merville du 13 juillet 2020, fixant à six le nombre de membres élus et à six le nombre de membres nommés au Conseil d'Administration du C.C.A.S,
- Vu l'arrêté du Maire du 18 juillet 2020, portant nomination des administrateurs du CCAS de Merville,
- Vu le décès de Madame Marie-José RUHLAND, administratrice du CCAS,
- Vu l'appel à candidatures lancé aux associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union Départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par associations de personnes handicapés, consultées à cet effet,
- Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de Madame Marie-José RUHLAND sus désignée,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est nommée administratrice du Centre Communal d'Action Sociale de Merville :

- Madame Régine NUGOU – domiciliée 122 Ancien Chemin d'Hazebrouck – 59660 MERVILLE
Proposée par l'association du Secours Populaire.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté outre sa transmission à l'autorité préfectorale, sera notifié à l'intéressée, et à l'association citée ci-dessus et sera affiché en Mairie et au C.C.A.S. pendant une durée de 1 mois.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Fait à Merville le 21 août 2025,

Le Maire,
Joël DUYCK

